

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MARS 2017

Le 21 mars deux mille dix sept, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : Pascal CHAIGNEAU, Claude DELHAYE, Jacqueline DUSSEAUX, Serge LASCAR, , Jean-Marie LOUBET, Emmanuel SAGOT, Gilles VERRECCHIA, Léna WAQUEZ, Patricia LE COZ

Catherine SBALCHIERO, Peggy DREVET, Marcel PICAZO

Absents excusés : Monique KLEIMANN donne pouvoir à Gilles VERRECCHIA

Absents: Claire FIALETOUX

Secrétaire de séance : Jacqueline DUSSEAUX

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017 est lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration. Il présente ensuite le projet de PLU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants, L153-1 et suivants, R151-1 et suivants et R153-1 et suivants ;

Vu la délibération 23/2010 du Conseil municipal en date du 22 juin 2010 prescrivant l'élaboration d'un PLU ;

Vu la délibération 19/2013 du Conseil municipal en date du 25 juin 2013 relatant le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la délibération 22/2016 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu les avis des personnes publiques associées et notamment l'avis des services de l'Etat et de la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Vu l'arrêté municipal en date du 3 janvier 2017 mettant le projet de PLU arrêté à l'enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 février 2017;

Vu le compte rendu de la réunion du 17 mars 2017 examinant respectivement les avis des personnes publiques associées et les conclusions de l'enquête publique et conduisant à des modifications du projet de PLU arrêté ;

Vu le projet de PLU constitué notamment du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement, des documents graphiques et des annexes prêt à être

approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération en prenant en compte les modifications apportées suite au rapport du commissaire enquêteur et de l'avis des Personnes Publiques Associées.

La présente délibération sera transmise au Préfet de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le journal Le Républicain diffusé dans le département.

Le plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Villeconin aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

- Questions diverses -

Monsieur VERRECCHIA s'interroge sur les travaux de chauffage qui vont avoir lieu dans l'Eglise et plus précisément sur le paiement des factures d'électricité s'y rapportant.

Monsieur le Maire indique que les consommations en électricité seront réglées par l'Association des Amis de l'Eglise comme c'est le cas aujourd'hui. Il souhaite préciser notamment que la totalité des investissements en matériel de chauffage sera prise en charge par le diocèse et représente une enveloppe de 10 000€.

Monsieur DELHAYE souligne que des bénévoles de la commune ont réalisé la taille des arbustes sur la place de l'Eglise et propose de mettre en place un carnet de grains en collaboration avec l'Association Selzeceux.

Monsieur le Maire donne son accord.

La séance est levée à 21H15.

Le Maire,
Jean-Marie FOUCHER,

